Rapport annuel

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2014

BMG BullionFund

BMG

BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.

A BMG Company

BMG BullionFund

États financiers annuels

Pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 2013

BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

TABLE DES MATIÈRES

Responsabilité de la direction en matière d'information financière	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
États de la situation financière	3
États du résultat global	4
État de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	5
Tableaux des flux de trésorerie	5
Inventaire du portefeuille	6
Notes complémentaires aux états financiers	6

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de BMG BullionFund ont été préparés par Bullion Management Services Inc., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds BMG, et ont été approuvés par le conseil d'administration de Bullion Management Services Inc. Le conseil d'administration est responsable de l'information et des déclarations présentées dans les états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le gestionnaire établit des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière, et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement du gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds BMG sont décrites à la note 2 des états financiers.

Il incombe au comité d'audit du conseil d'administration d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds, et de recommander au conseil d'administration de Bullion Management Services Inc. et au fiduciaire de les approuver, en plus de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du Fonds BMG; il a été nommé par le fiduciaire de BMG BullionFund. L'auditeur du Fonds BMG a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Le rapport de l'auditeur figure dans les présentes.

Nick Barisheff
Président et chef de la direction
Administrateur

Hema Anganu
Directeur Financier
Administratrice

Tel: 416 865 0200
Fax: 416 865 0887
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
66 Wellington Street West, Suite 3600
P.O. Box 131, TD Bank Tower
Toronto ON M5K 1H1 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux porteurs de parts de BMG Bullion Fund
Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de BMG BullionFund, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013, et les états du résultat global, les états de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos aux 31 décembre 2014 et 2013, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers
La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion
À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BMG BullionFund au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, conformément aux Normes internationales d'information financière.

BDO Canada s.r.l. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto (Ontario)

Le 9 mars, 2015

BDO Canada LLP, a Canadian limited liability partnership, is a member of BDO International Limited, a UK company limited by guarantee, and forms a part of the international BDO network of independent member firms.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2014, au 31 décembre 2013 et au 1er janvier 2013

	31 décembre 2014 $	31 décembre 2013 $	1er janvier 2013 $
ACTIFS			
Actifs courants			
Trésorerie	986 821	925 522	1 794 626
Placements en lingots [Coût moyen : 180 594 840 $; décembre 2013 : 211 071 022 $; janvier 2013 : 241 667 710 $]	213 660 897	251 471 762	372 587 139
Débiteurs	–	713 999	–
Souscriptions à recevoir	275 237	41 852	328 341
Montants à recevoir du gestionnaire (note 4)	187 917	1 388	2 923
Total des actifs	215 110 872	253 154 523	374 713 029
PASSIFS			
Passifs courants			
Frais de gestion à payer	411 453	492 175	742 327
Rachats à payer	138 934	866 838	260 141
Créditeurs et charges à payer	292 431	88 861	216 962
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	842 818	1 447 874	1 219 430
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**214 268 054**	**251 706 649**	**373 493 599**
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)			
Catégorie A	170 302 667	198 337 219	293 475 655
Catégorie B2	357 616	–	–
Catégorie B3	461 695	476 242	–
Catégorie C2	482 689	–	–
Catégorie E9	113 925	128 250	203 628
Catégorie E10	267 286	285 003	374 541
Catégorie E11	2 683 017	5 300 406	8 746 131
Catégorie E12	1 850 732	2 224 486	3 539 868
Catégorie E15	1 427 974	2 156 429	3 125 115
Catégorie F	18 065 378	22 642 995	35 918 888
Catégorie G1	6 395 917	8 808 514	12 381 564
Catégorie G5	403 147	757 486	1 000 499
Catégorie G9	8 738 285	7 131 010	8 368 867
Catégorie G10	973 866	1 005 547	2 207 720
Catégorie G11	1 733 125	2 042 342	3 618 197
Catégorie G15	10 735	410 720	532 926
	214 268 054	**251 706 649**	**373 493 599**

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de Bullion Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG BullionFund

Nick Barisheff
Administrateur

Hema Anganu
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2014 $	2013 $
REVENUS DE PLACEMENTS		
Variation nette des pertes latentes sur les placements en lingots	(7 334 683)	(90 518 689)
Gains nets réalisés sur les placements en lingots	6 446 583	9 589 310
Gains de change	5 857	15 233
Frais de rachat anticipé	6 548	34 473
Autres	2 833	17 219
Total des pertes de placements	(872 862)	(80 862 454)
CHARGES		
Frais de gestion (Note 4)	5 111 829	6 407 149
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	823 451	776 190
Frais d'entreposage des lingots	521 350	655 100
Taxe sur les services	779 984	821 545
Autres frais d'administration	44 061	71 560
Frais juridiques	17 897	5 607
Honoraires d'audit	27 353	40 160
Droits de dépôt	32 190	23 825
Charges du comité d'examen indépendant	17 333	15 548
Intérêts et frais bancaires	2	16
Total des charges	7 375 450	8 816 699
Charges prises en charge par le gestionnaire (note 4)	(259 486)	(2 782)
Total des charges après la prise en charge	7 115 964	8 813 917
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(7 988 826)**	**(89 676 371)**
Augmentation (diminution) de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	(6 787 244)	(70 896 689)
Catégorie B2	(52 122)	–
Catégorie B3	(14 547)	(23 758)
Catégorie C2	(71 861)	–
Catégorie E9	(3 701)	(37 814)
Catégorie E10	(6 894)	(89 538)
Catégorie E11	30 730	(1 914 802)
Catégorie E12	(33 681)	(794 859)
Catégorie E15	11 906	(696 498)
Catégorie F	(221 679)	(8 113 716)
Catégorie G1	(325 660)	(3 239 582)
Catégorie G5	3 251	(251 885)
Catégorie G9	(420 983)	(2 375 679)
Catégorie G10	(31 681)	(481 752)
Catégorie G11	(73 704)	(637 593)
Catégorie G15	9 044	(122 206)
	(7 988 826)	**(89 676 371)**

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2014 $	2013 $
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice (note 10)	251 706 649	373 493 599
Émission de parts rachetables	28 083 255	47 439 913
Rachat de parts rachetables	(57 533 024)	(79 550 492)
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(7 988 826)	(89 676 371)
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	**214 268 054**	**251 706 649**

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2014 $	2013 $
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(7 988 826)	(89 676 371)
Ajustements visant à rapprocher la diminution nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots	(2 201 999)	(8 309 999)
Produit de la vente de placements en lingots	39 124 764	48 495 997
Gain net réalisé sur les placements en lingots	(6 446 583)	(9 589 310)
Variation nette de la perte latente sur les placements en lingots	7 334 683	90 518 689
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation (diminution) des débiteurs	713 999	(713 999)
Augmentation (diminution) des montants à recevoir du gestionnaire	(186 529)	1 535
Diminution des frais de gestion à payer	(80 722)	(250 152)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	203 570	(128 101)
Entrées nettes liées aux activités d'exploitation	**30 472 357**	**30 348 289**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	28 083 255	47 439 913
Diminution (augmentation) des souscriptions à recevoir	(233 385)	286 489
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(57 533 024)	(79 550 492)
Augmentation (diminution) des rachats à payer	(727 904)	606 697
Sorties nettes liées aux activités de financement	**(30 411 058)**	**(31 217 393)**
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant l'exercice	**61 299**	**(869 104)**
Trésorerie, à l'ouverture de l'exercice	**925 522**	**1 794 626**
Trésorerie, à la clôture de l'exercice	**986 821**	**925 522**

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2014

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen $	Juste valeur $	Total %
Lingots d'or	69 588,295	460,678	70 048,973	69 962 174	97 300 423	45,33
Lingots de platine	31 211,806	489,504	31 701,310	47 023 339	44 429 392	20,70
Lingots d'argent	3 853 400,173	35 337,345	3 888 737,518	63 609 327	71 931 082	33,51
Trésorerie				983 864	986 821	0,46
Total des placements				**181 578 704**	**214 647 718**	**100,00**

Les actifs du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en métaux précieux du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution du Fonds

Le BMG BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 15 janvier 2002, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. Bullion Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre 16 catégories de parts. Les présents états financiers se rapportent aux parts des catégories A, B2, B3, C2, E9, E10, E11, E12, E15, F, G1, G5, G9, G10, G11 et G15.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	5 mars 2002	Catégorie E15	20 février 2008
Catégorie B2	4 février 2014	Catégorie F	15 septembre 2004
Catégorie B3	11 novembre 2013	Catégorie G1	1er novembre 2006
Catégorie C2	12 mars 2014	Catégorie G5	20 juin 2005
Catégorie E9	27 novembre 2007	Catégorie G9	6 juillet 2005
Catégorie E10	7 avril 2008	Catégorie G10	17 mai 2006
Catégorie E11	25 janvier 2006	Catégorie G11	14 octobre 2005
Catégorie E12	19 janvier 2011	Catégorie G15	21 août 2009

Le Fonds BMG est également autorisé à émettre des parts des catégories I, S1 et S2, mais aucune de ces parts n'a été émise. Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit en proportions égales en dollars dans des lingots d'or, d'argent et de platine non grevés. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux assorti d'un risque modéré. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation et adoption des IFRS

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Le Fonds BMG a adopté ce référentiel comptable en 2014, comme l'exigent la réglementation canadienne sur les valeurs mobilières et le Conseil des normes comptables du Canada. Antérieurement, le Fonds BMG préparait ses états financiers semestriels et annuels selon les principes comptables généralement reconnus du Canada définis à la Partie V du Manuel de CPA (les « PCGR du Canada »). Comme il s'agit des premiers états financiers annuels IFRS du Fonds, la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1) a été appliquée. L'incidence sur les états de la situation financière, du résultat global et de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du passage des PCGR du Canada aux IFRS est présentée à la note 10.

Le Conseil d'administration a autorisé la publication de ces états financiers le 9 mars, 2015.

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Instruments financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net.

Cette catégorie se subdivise en deux : d'une part, les actifs financiers et les passifs financiers détenus à des fins de transaction et d'autre part, les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale.

i) Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Un actif financier ou un passif financier est classé comme détenu à des fins de transaction s'il est acquis ou contracté principalement en vue d'être vendu ou racheté dans un proche avenir ou si, lors de la comptabilisation initiale, il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

ii) Actifs financiers et passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lors de leur comptabilisation initiale sont des instruments financiers qui ne sont pas classés comme détenus à des fins de transaction, mais qui sont gérés et leur performance, évaluée, d'après la méthode de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement documentée du Fonds BMG.

Le Fonds BMG classe ses actifs financiers et ses passifs financiers qui ne sont pas des placements en lingots dans les catégories suivantes.

- Actifs financiers au coût amorti et désignés comme prêts et créances : trésorerie, débiteurs, montants à recevoir du gestionnaire et souscriptions à recevoir.
- Passifs financiers au coût amorti et désignés comme autres passifs financiers : créditeurs et charges à payer, rachats à payer et frais de gestion à payer.

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots sont comptabilisés à la date de transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Dans le cas des actifs financiers acquis, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie versée, tandis que pour les passifs financiers, le coût correspond à la juste valeur de la contrepartie reçue. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans l'état du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés comme prêts et créances sont comptabilisés à la date où ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG. Les passifs financiers ne sont pas comptabilisés tant que l'une des parties ne s'est pas acquittée de son obligation.

Les profits et les pertes réalisés sur les placements en lingots sont comptabilisés dans l'état du résultat global. Le coût des placements en lingots est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées dans l'état du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

Lorsque la Bourse de Londres est ouverte, la juste valeur des lingots d'or et de platine est établie en fonction du cours fixe de l'après-midi de Londres (« London PM Fix ») et la valeur des lingots d'argent est établie en fonction du cours fixe de Londres (« London Fix »). Ces cours constituent des prix de référence reconnus à l'échelle internationale; ils sont fixés par la London Bullion Market Association (LBMA) pour l'or et l'argent et par le London Platinum and Palladium Market pour le platine. Les cours de l'or et du platine sont généralement fixés deux fois par jour, chaque cours étant distingué par les suffixes AM (avant-midi) et PM (après-midi). Le cours de l'argent est fixé une fois par jour. Les cours de clôture du COMEX sont utilisés lorsque la Bourse de Londres est fermée.

Depuis le 15 août 2014, le prix de l'argent est désormais établi par le LBMA Silver Price qui a remplacé le London Fix. CME Group, propriétaire de COMEX, est le fournisseur de la plateforme d'enchères électroniques servant au calcul du prix et Thomson Reuters est responsable de son administration et de sa gouvernance.

L'écart entre ces cours officiels des lingots et le coût moyen est présenté au poste « Variation nette des gains latents (pertes latentes) sur les placements en lingots ». La valeur marchande des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation pertinente.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix non ajustés cotés sur des marchés actifs
Niveau 2	Données autres que les prix cotés inclus au niveau 1, observables directement (prix) ou indirectement (dérivés de prix)
Niveau 3	Données non observables

La juste valeur des placements en lingots est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains (pertes) réalisés et latents sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de leur quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à la date d'évaluation. Les profits et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Compensation d'instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le solde net est présenté dans l'état de la situation financière si le Fonds BMG bénéficie d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Dépréciation d'actifs financiers

Le Fonds BMG évalue à chaque date de clôture si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers évalué au coût amorti s'est déprécié. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, le montant de la perte est égal à la différence entre le coût amorti de l'actif et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés, établie au moyen du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif. Les pertes de valeur sur les actifs évalués au coût amorti sont reprises au cours de périodes ultérieures si le montant de la perte diminue et que cette diminution peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les présents états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribuées aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts en résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans l'état de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le Conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le Conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Nouvelles normes, interprétations et modifications non encore adoptées

Un certain nombre de normes et interprétations, nouvelles et modifiées, ont été publiées, mais n'étaient pas encore en vigueur pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 et, par conséquent, elles n'ont pas été appliquées lors de la préparation des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence considérable sur les états financiers du Fonds BMG, sauf peut-être en ce qui a trait à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (IFRS 9). Publiée par l'International Accounting Standards Board (IASB) le 28 octobre 2010, l'IFRS 9 remplacera l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation* (IAS 39). L'IFRS 9 retient une approche unique qui est fondée sur la manière dont l'entité gère ses instruments financiers dans le cadre de son modèle économique et de ses caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. L'IFRS 9 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2015. Le Fonds BMG évalue actuellement l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve d'une distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS *(suite)*

Opérations sur les capitaux propres au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Catégorie A		Catégorie B2	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	21 660 979	24 078 744	–	–
Parts émises	1 772 725	2 794 737	42 431	–
Parts rachetées	(4 039 471)	(5 212 502)	(24)	–
Solde à la clôture de l'exercice	19 394 233	21 660 979	42 407	–
Nombre moyen de parts en circulation	20 576 857	23 116 698	30 224	–

	Catégorie B3		Catégorie C2	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	50 000	–	–	–
Parts émises	–	50 000	57 063	–
Parts rachetées	–	–	–	–
Solde à la clôture de l'exercice	50 000	50 000	57 063	–
Nombre moyen de parts en circulation	50 000	50 000	55 653	–

	Catégorie E9		Catégorie E10	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	12 655	15 266	27 934	27 934
Parts émises	–	469	–	–
Parts rachetées	(1 054)	(3 080)	(920)	–
Solde à la clôture de l'exercice	11 601	12 655	27 014	27 934
Nombre moyen de parts en circulation	12 407	12 590	27 517	27 934

	Catégorie E11		Catégorie E12	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	512 231	643 732	289 155	350 887
Parts émises	–	4 766	–	6 415
Parts rachetées	(245 111)	(136 267)	(41 782)	(68 147)
Solde à la clôture de l'exercice	267 120	512 231	247 373	289 155
Nombre moyen de parts en circulation	376 580	550 859	263 248	330 220

	Catégorie E15		Catégorie F	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	201 667	223 856	2 235 041	2 692 893
Parts émises	–	–	555 195	711 752
Parts rachetées	(64 846)	(22 189)	(950 053)	(1 169 604)
Solde à la clôture de l'exercice	136 821	201 667	1 840 183	2 235 041
Nombre moyen de parts en circulation	160 175	216 781	1 992 039	2 420 588

	Catégorie G1		Catégorie G5	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	949 730	1 003 989	73 989	73 888
Parts émises	67 899	267 999	–	5 623
Parts rachetées	(298 608)	(322 258)	(33 006)	(5 522)
Solde à la clôture de l'exercice	719 021	949 730	40 983	73 989
Nombre moyen de parts en circulation	895 306	1 088 689	44 506	75 885

	Catégorie G9		Catégorie G10	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	709 094	633 188	99 897	166 878
Parts émises	335 054	451 139	–	–
Parts rachetées	(147 636)	(375 233)	–	(66 981)
Solde à la clôture de l'exercice	896 512	709 094	99 897	99 897
Nombre moyen de parts en circulation	800 973	731 342	99 897	149 812

	Catégorie G11		Catégorie G15	
	2014	2013	2014	2013
Solde à l'ouverture de l'exercice	200 000	270 000	37 728	37 728
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(25 000)	(70 000)	(36 728)	–
Solde à la clôture de l'exercice	175 000	200 000	1 000	37 728
Nombre moyen de parts en circulation	196 233	210 548	24 349	37 728

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	$	$	$	$	$	$	$
Catégorie A	198 337 219	17 073 196	(38 320 504)	(6 787 244)	170 302 667	8,78	(0,33)
Catégorie B2	–	409 959	(221)	(52 122)	357 616	8,43	(1,73)
Catégorie B3	476 242	–	–	(14 547)	461 695	9,23	(0,29)
Catégorie C2	–	554 550	–	(71 861)	482 689	8,46	(1,29)
Catégorie E9	128 250	–	(10 624)	(3 701)	113 925	9,82	(0,30)
Catégorie E10	285 003	–	(10 823)	(6 894)	267 286	9,89	(0,25)
Catégorie E11	5 300 406	–	(2 648 119)	30 730	2 683 017	10,04	0,08
Catégorie E12	2 224 486	–	(340 073)	(33 681)	1 850 732	7,48	(0,12)
Catégorie E15	2 156 429	–	(740 361)	11 906	1 427 974	10,44	0,07
Catégorie F	22 642 995	5 741 474	(10 097 412)	(221 679)	18 065 378	9,82	(0,11)
Catégorie G1	8 808 514	681 141	(2 768 078)	(325 660)	6 395 917	8,90	(0,36)
Catégorie G5	757 486	–	(357 590)	3 251	403 147	9,84	0,07
Catégorie G9	7 131 010	3 622 935	(1 594 677)	(420 983)	8 738 285	9,75	(0,53)
Catégorie G10	1 005 547	–	–	(31 681)	973 866	9,75	(0,31)
Catégorie G11	2 042 342	–	(235 513)	(73 704)	1 733 125	9,90	(0,38)
Catégorie G15	410 720	–	(409 029)	9 044	10 735	10,73	0,37
Total	**251 706 649**	**28 083 255**	**57 533 024**	**(7 988 826)**	**214 268 054**	**s.o.**	**s.o.**

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2013

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	$	$	$	$	$	$	$
Catégorie A	293 475 655	30 377 981	(54 619 728)	(70 896 689)	198 337 219	9,16	(3,07)
Catégorie B3	–	500 000	–	(23 758)	476 242	9,52	(0,48)
Catégorie E9	203 628	5 000	(42 564)	(37 814)	128 250	10,13	(3,00)
Catégorie E10	374 541	–	–	(89 538)	285 003	10,20	(3,21)
Catégorie E11	8 746 131	55 525	(1 586 448)	(1 914 802)	5 300 406	10,35	(3,48)
Catégorie E12	3 539 868	54 818	(575 341)	(794 859)	2 224 486	7,69	(2,41)
Catégorie E15	3 125 115	–	(272 188)	(696 498)	2 156 429	10,69	(3,21)
Catégorie F	35 918 888	8 362 752	(13 524 929)	(8 113 716)	22 642 995	10,13	(3,35)
Catégorie G1	12 381 564	2 903 406	(3 236 874)	(3 239 582)	8 808 514	9,27	(2,98)
Catégorie G5	1 000 499	78 378	(69 506)	(251 855)	757 486	10,24	(3,32)
Catégorie G9	8 368 867	5 102 053	(3 964 231)	(2 375 679)	7 131 010	10,06	(3,25)
Catégorie G10	2 207 720	–	(720 421)	(481 752)	1 005 547	10,07	(3,22)
Catégorie G11	3 618 197	–	(938 262)	(637 593)	2 042 342	10,21	(3,03)
Catégorie G15	532 926	–	–	(122 206)	410 720	10,89	(3,24)
Total	**373 493 599**	**47 439 913**	**(79 550 492)**	**(89 676 371)**	**251 706 649**	**s.o.**	**s.o.**

Reclassement de certaines catégories

Aux alentours du 27 mars 2015, toutes les parts en circulation de certaines catégories du Fonds BMG à cette date seront reclassées dans des parts d'autres catégories du Fonds BMG, comme il est indiqué ci-dessous.

Catégories reclassées	Catégorie après le reclassement
Catégories E9 et G9	Catégorie F
Catégories E10, G10 et G11	Catégorie C1
Catégories E11 et E12	Catégorie C2
Catégorie G1	Catégorie A
Catégorie G5	Catégorie B3

4. Opérations avec des parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la fourniture de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %
Catégorie B2	1,49 %
Catégorie B3	1,25 %
Catégorie C2	0,87 %
Catégorie E9	1,25 %
Catégorie E10	1,125 %
Catégorie E11	1,00 %
Catégorie E12	0,875 %

Catégorie E15	0,50 %
Catégorie F	1,25 %
Catégorie G1	2,25 %
Catégorie G5	1,75 %
Catégorie G9	1,25 %
Catégorie G10	1,125 %
Catégorie G11	1,00 %
Catégorie G15	0,50 %

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2014, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 5 111 829 $ [6 407 149 $ en 2013].

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, le gestionnaire a absorbé des charges d'exploitation du Fonds BMG de 259 486 $ [2 782 $ en 2013]. Il peut, à son gré, réduire les charges d'exploitation du Fonds BMG et revenir sur cette décision à tout moment.

Parts détenues par une entité apparentée

Le gestionnaire détenait des parts des catégories suivantes aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1er janvier 2013 :

	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1er janvier 2013
Catégorie A	1	1	1

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, E, G ou S du Fonds BMG. Pour les parts des catégories A, B, E et G, le pourcentage maximal de la commission de vente est de 5,26 % du montant net investi. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B, E et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG. Pour l'exercice 2014, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi de 2 026 379 $ [2 554 737 $ en 2013].

6. Reports de pertes fiscales

Le Fonds BMG a des reports de pertes autres qu'en capital d'environ 34 356 000 $ [31 925 000 $ en 2013] pouvant être déduits du revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Les pertes autres qu'en capital expirent durant les années d'imposition closes les 31 décembre :

Année	$
2015	914 000 $
2026	888 000 $
2027	3 432 000 $
2028	5 027 000 $
2029	2 727 000 $

Année	$
2030	3 094 000 $
2031	5 556 000 $
2032	6 218 000 $
2033	3 212 000 $
2034	3 288 000 $

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des débiteurs, de souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du gestionnaire et des placements en lingots. La trésorerie et les placements en lingots du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion en matière de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix du marché de l'or, de l'argent et du platine est influencé par divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement qui consiste à acheter et à détenir des lingots, et de répartir ces achats en proportion égale entre l'or, l'argent et le platine. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 31 décembre 2014, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation, ou d'une diminution, de 5 % du prix des lingots d'or, d'argent et de platine, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 10 683 045 $ [12 573 588 $ au 31 décembre 2013; 18 629 357 $ au 1er janvier 2013] ou de 5 % [5 % au 31 décembre 2013; 4,99 % au 1er janvier 2013].

Le résultat réel varie en fonction de la quantité de lingots détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1er janvier 2013, le Fonds BMG n'avait pas de placements importants dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

Risque de liquidité

Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots sont facilement réalisables. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2014

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– $	411 453 $	411 453 $
Rachats à payer	–	138 934	138 934
Créditeurs et charges à payer	–	292 431	292 431
Parts rachetables	214 268 054	–	214 268 054

31 décembre 2013

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– $	492 175 $	492 175 $
Rachats à payer	–	866 838	866 838
Créditeurs et charges à payer	–	88 861	88 861
Parts rachetables	251 706 649	–	251 706 649

1er janvier 2013

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– $	742 327 $	742 327 $
Rachats à payer	–	260 141	260 141
Créditeurs et charges à payer	–	216 962	216 962
Parts rachetables	373 493 599	–	373 493 599

Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle présentée ci-dessus soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues.

Risque de taux d'intérêt

Aux 31 décembre 2014 et 2013 et au 1er janvier 2013, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portait pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas directement exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt sur le marché.

Risque de change

Les lingots sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et américains afin de payer le rachat de parts et les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

Au 31 décembre 2014, 99,8 % [100,0 % au 31 décembre 2013; 99,8 % au 1er janvier 2013] de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué respectivement d'environ 2 138 304 $ [2 517 427 $ au 31 décembre 2013; 3 728 224 au 1er janvier 2013].

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change
31 décembre 2014

Description	États-Unis $	Canada $	Total $
Trésorerie	238 730	748 091	986 821
Placements en lingots	213 660 897	–	213 660 897
Autres actifs nets	(69 262)	(310 402)	(379 664)
Actif net	213 830 365	437 689	214 268 054
Pourcentage	99,8 %	0,2 %	100,0 %

31 décembre 2013

Description	États-Unis $	Canada $	Total $
Trésorerie	334 642	590 880	925 522
Placements en lingots	251 471 762	–	251 471 762
Autres actifs nets	(63 741)	(626 894)	(690 635)
Actif net	251 742 663	(36 014)	251 706 649
Pourcentage	100,0 %	0,0 %	100,0 %

1er janvier 2013

Description	États-Unis $	Canada $	Total $
Trésorerie	317 136	1 477 490	1 794 626
Placements en lingots	372 587 139	–	372 587 139
Autres actifs nets	(81 869)	(806 297)	(888 166)
Actif net	372 822 406	671 193	373 493 599
Pourcentage	99,8 %	0,2 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujetti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. Les valeurs comptables de la trésorerie, des débiteurs, des montants à recevoir du gestionnaire, des souscriptions à recevoir, des créditeurs et charges à payer, des rachats et des frais de gestion à payer de même que l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts se rapprochent de leurs justes valeurs en raison de leur échéance à court terme. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre niveaux n'a eu lieu pendant les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2013 et le 1er janvier 2013. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les périodes closes les 31 décembre 2014 et 2013 et le 1er janvier 2013.

10. Transition aux IFRS

L'incidence sur le Fonds BMG de la transition aux IFRS se résume comme suit :

Choix à la transition

La seule exemption volontaire adoptée par le Fonds BMG a été l'option de désigner un actif financier ou un passif financier à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») dans le cadre de la transition aux IFRS. Tous les actifs financiers désignés à la JVRN lors du passage aux IFRS étaient auparavant comptabilisés à leur juste valeur selon les PCGR, comme l'exige la note d'orientation concernant la comptabilité NOC-18, *Sociétés de placement*.

Tableau des flux de trésorerie

Selon les PCGR du Canadadu Canada, le Fonds BMG n'était pas tenu de fournir un état des flux de trésorerie. En vertu de l'IAS 1 des IFRS, un jeu complet d'états financiers comprend, et ce, sans exception, un tableau des flux de trésorerie pour la période considérée et les périodes comparatives.

Réévaluation des placements en lingots à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »)

Auparavant, selon les PCGR du Canada, la juste valeur des placements en lingots d'or et de platine du Fonds était établie en fonction du cours fixe de l'après-midi (« London PM Fix ») et celle des placements en lingots d'argent, selon le cours fixe de la journée à Londres (« London Fix », désormais le « LBMA Silver Price »). En vertu des IFRS, le gestionnaire a conclu que les cours qui permettaient auparavant d'établir la juste valeur sont représentatifs et qu'ils seraient utilisés pour déterminer la juste valeur des placements en lingots. Par conséquent, le montant cumulé des ajustements à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables était de zéro au 1er janvier 2013 et au 31 décembre 2013.

Rapprochement des capitaux propres et du résultat global présentés antérieurement selon les PCGR du Canada et selon les IFRS

Capitaux propres	31 décembre 2013	1er janvier 2013
Capitaux propres présentés selon les PCGR du Canada	251 706 649 $	373 493 599 $
Réévaluation de placements à JVRN	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**251 706 649 $**	**373 493 599 $**

Résultat global	31 décembre 2013
Résultat global présenté selon les PCGR du Canada	(89 676 371) $
Réévaluation de placements à la JVRN	–
Diminution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	**(89 676 371) $**

Classement des parts rachetables émises par le Fonds BMG

Selon les PCGR du Canadadu Canada, le Fonds BMG comptabilisait ses parts rachetables dans les capitaux propres. En vertu des IFRS, l'IAS 32 exige que les parts, qui sont assorties d'une obligation contractuelle pour l'émetteur de racheter ou de rembourser cet instrument contre de la trésorerie ou un autre actif financier, soient classées comme des passifs financiers. Les parts du Fonds BMG ne satisfont pas aux critères d'IAS 32 qui permet le classement dans les capitaux propres, étant donné que chaque catégorie de parts est assujettie à une tarification distincte, comme le décrit la note 4. Par conséquent, elles ont été reclassées dans les passifs financiers à la transition aux IFRS.

Le passage aux IFRS n'a donné lieu à aucune variation de l'actif net du Fonds BMG ou à la valeur liquidative par catégorie de parts rachetables présentés antérieurement. Les parts rachetables du Fonds BMG sont des instruments remboursables au gré du porteur et les IFRS exigent qu'elles soient présentées comme des instruments de capitaux propres ou des éléments de passif, en fonction de certains critères. Au 1er janvier 2013 et tout au long des exercices clos les 31 décembre 2013 et 2014, les parts rachetables du Fonds BMG ne répondaient pas aux critères de classement des instruments de capitaux propres. Elles ont donc été présentées comme des éléments de passif dans l'état de la situation financière.

Les IFRS exigent la présentation d'un tableau des flux de trésorerie, y compris les données comparatives de 2013. Le Fonds BMG ne présentait auparavant pas ce tableau, comme le permettaient les PCGR du Canada. De plus, certains autres tableaux ont changé de nom :

PCGR du Canada	**IFRS**
États de l'actif net	États de la situation financière
États des résultats	États du résultat global
États de l'évolution de l'actif net	États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
État du portefeuille de placements	Inventaire du portefeuille

Le groupe de sociétés BMG comprend la société mère, Bullion Management Group Inc., et ses filiales en propriété exclusive, Bullion Management Services Inc., Bullion Marketing Services Inc., BMG DSC Inc., et Bullion Custodial Services Inc. (désignées collectivement par le nom « BMG »).

www.bmgbullion.com

Siège social:
Bullion Management Group Inc.
60 Renfrew Drive, Suite 280
Markham (Ontario) L3R 0E1
Canada

Tél : 905.474.1001 / 888.474.1001
www.bmgbullion.com
info@bmgbullion.com

BMG

BULLION
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

Les informations prospectives, opinions, estimations et projections contenues dans le présent document sont exclusivement celles de Bullion Management Services Inc. (« BMS »), société du groupe BMG, qui se réserve le droit de les changer sans préavis. BMS met tout en œuvre pour que l'information contenue dans le présent document provienne de sources jugées fiables et précises. Néanmoins, BMS n'assume aucune responsabilité pour les pertes et les dommages, directs ou indirects, qui pourraient découler de l'utilisation de cette information.

BMS est le gestionnaire de placements des fonds BMG BullionFundMC, et BMG Gold BullionFundMC (collectivement, les « fonds BMG »).

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à cette information et doit plutôt exercer son propre jugement. Un placement dans un fonds BMGMC peut entraîner des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir dans le fonds. Les fonds BMG BullionFundMC et BMG Gold BullionFundMC ne sont pas des placements garantis, la valeur de leurs parts fluctue et le rendement passé n'est pas garant du rendement futur.

LBMA
ASSOCIATE